ART. 5 N° 1670

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1670

présenté par M. Christophe

ARTICLE 5

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« France Travail »

les mots:

« des acteurs de l'insertion et de l'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.